



Procédure d'attribution de soutien financier aux initiatives étudiantes

Afin de favoriser et de soutenir les initiatives étudiantes, le Bureau de la vie étudiante de la Direction des services aux étudiants, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, le Fonds de développement durable et la Fondation de l'Université Laval octroient un soutien financier aux différents projets étudiants de l'Université Laval. Ce soutien financier est offert :

- Aux associations étudiantes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles;
- Aux associations parascolaires;
- Aux étudiants pour la mise sur pied de projets parascolaires liés à la vie étudiante;
- Aux étudiants et aux associations étudiantes pour la mise sur pied de projets parascolaires liés au développement durable.

Admissibilité

Pour être évalué, le projet doit répondre minimalement aux critères d'admissibilité suivants :

- Valoriser l'initiative, le potentiel et l'engagement étudiant;
- Avoir des retombées dans la communauté universitaire;
- Contribuer au dynamisme et au rayonnement de la vie étudiante de l'Université Laval;
- Compter parmi les organisateurs une majorité d'étudiants dûment inscrits au moment où l'activité a lieu;
- Être réalisé durant l'année financière en cours (1^{er} mai au 30 avril). Un seul soutien financier par projet par année financière;
- Être accompagné d'un budget prévisionnel (vous pouvez utiliser votre propre modèle ou utiliser [celui-ci](#)).

Si le projet est en lien avec le développement durable, celui doit également répondre aux critères suivants :

- Respecter les orientations de la [Politique institutionnelle de développement durable](#);
- Favoriser la promotion et le renforcement du développement durable à l'Université.

Au-delà de ces critères, veuillez noter qu'aucun soutien financier ne sera versé pour:

- Des projets liés à une activité universitaire créditée (cours, stages, etc.) ou un projet de recherche;
- Des projets sans lien avec l'animation de la vie étudiante;
- Des activités d'initiation;
- Des événements à caractère purement social («party», 5 à 7, vin et fromage, bal et album de finissants, cérémonies d'engagement, etc.);
- Des activités qui encouragent le jeu de hasard;
- Des activités qui incitent à la consommation d'alcool;
- Des activités dont le but est l'enrichissement personnel des participants¹.

Critères d'évaluation

Le projet sera évalué en fonction des critères généraux suivants :

1. La valorisation de l'initiative, du potentiel et de l'engagement étudiant :

Expliquez en quoi les personnes impliquées de près ou de loin dans le projet retirent une valeur formatrice de leur engagement. Permet-il de mettre à profit l'expertise et le talent des étudiants dans un domaine en particulier (scientifique, artistique, culturel, communautaire, etc.)?

2. Les retombées du projet au sein de la communauté universitaire et à l'extérieur du campus :

Présentez les retombées du projet dans la communauté universitaire et, si la situation s'applique, à l'extérieur du campus. Par exemple, est-ce que le projet sensibilise le public sur un fait, une matière, un événement en particulier, une problématique; est-ce que le projet aide l'intégration des étudiants à leur milieu d'études; est-ce qu'il favorise les échanges interculturels?

3. Le rayonnement du projet au sein de la communauté universitaire et à l'extérieur du campus :

Mettez en valeur le rayonnement du projet dans la communauté universitaire et, si la situation s'applique, à l'extérieur du campus. Jusqu'où va son rayonnement, sa diffusion : s'étend-elle au groupe uniquement, au campus, à la ville, à la province, etc. Quel sera l'impact médiatique de l'événement? Est-ce que les activités de diffusion favoriseront la mise en valeur de l'engagement étudiant?

4. Le nombre de personnes touchées par le projet :

¹ Le Bureau de la vie étudiante peut soutenir des activités dont l'objectif est d'amasser des fonds pour soutenir l'organisation d'un projet étudiant ou pour soutenir une cause caritative, mais ne financera pas des activités dont le but est l'enrichissement personnel des participants.

À combien estimez-vous le nombre de personnes qui participeront directement (ex. : comité organisateur, exposants, artisans, bénévoles, etc.) et indirectement (ex. : visiteurs, spectateurs, etc.) à l'activité?

5. La démonstration de la viabilité financière et d'un effort de recherche de financement :

Dans votre demande, illustrez les efforts accomplis pour obtenir du financement et démontrez comment le projet est viable sur le plan financier. Si le projet vise à dégager des profits, vous devez indiquer à quoi serviront ces derniers.

6. Développement durable (si le projet est admissible) :

En quoi votre projet respecte et répond aux orientations de la Politique institutionnelle de développement durable? Quels sont les impacts sur la promotion et le renforcement du développement durable à l'Université?

Traitement et dépôt des demandes de soutien financier

Dépôt d'une demande

Pour déposer une demande de soutien financier, remplissez le formulaire électronique prévu à cet effet et disponible sur le site Web du Bureau de la vie étudiante.

Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné d'un budget prévisionnel. Ce budget doit comprendre les revenus et les dépenses prévus pour la réalisation de votre projet. Vous êtes libres d'ajouter à votre demande tout autre document descriptif que vous jugez utile². Si vous désirez de l'aide pour compléter votre demande ou réaliser votre projet, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des professionnels du Bureau de la vie étudiante en fonction de votre type de projet (voir la section coordonnées).

Traitement des demandes

Les demandes sont traitées par un comité d'évaluation. Les subventions sont allouées après analyse des projets en fonction des fonds disponibles dans l'enveloppe dédiée au soutien des initiatives étudiantes.

Le comité se réunit une fois par mois entre le mois de septembre et le mois de mai et au besoin pendant l'été.

Les dates limites pour le dépôt des demandes avant chaque rencontre du comité sont diffusées à la section [Organisation et soutien aux activités](#) du site Internet du Bureau de la vie étudiante. Toute demande devra être déposée avant la réalisation du projet concerné.

² Exemples de documents descriptifs : plan de commandite, esquisse, dossier visuel, etc.

La réponse du comité est transmise par courriel au responsable du projet indiqué sur le formulaire.

Le soutien financier est émis soit sous forme de chèque au nom de l'association ou du projet spécifié dans la demande, soit par dépôt direct. Vous devez donc vous assurer de détenir un compte bancaire valide au nom du projet ou de l'organisme pour pouvoir encaisser le chèque ou que celui-ci soit déposé.

Pour les projets où une contribution de 500\$ et plus est offerte, les organisateurs s'engagent à fournir au comité d'évaluation, une ou plusieurs photos du groupe étudiant qui représentent bien leur projet, un rapport d'événement ainsi qu'un mot de remerciement. Ces éléments pourront être utilisés à des fins promotionnelles ou de reddition de compte auprès d'étudiants, de diplômés ou de donateurs de l'Université Laval. La Fondation de l'Université Laval communiquera possiblement avec vous afin de faire des demandes photo de votre projet, des entrevues de remerciement pour les donateurs ou bien de courtes vidéos de remerciement.

Advenant le cas où votre activité est annulée, nous vous prions de contacter le Bureau de la vie étudiante afin de convenir de la marche à suivre et de prendre un arrangement et ce, peu importe la raison de l'annulation.

Coordonnées

Pour obtenir de l'aide afin de compléter votre demande ou réaliser votre projet, communiquez avec le Bureau de la vie étudiante.

Bureau de la vie étudiante

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Local 2344
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

accueil@bve.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-2765

Télécopieur : 418 656-3672

Site Web : www.bve.ulaval.ca